







































# Guide de démarrage d'une entreprise touristique



Centre local de développement

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	page 3
<b>LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL</b>	
 La localisation de la MRC d'Argenteuil.....	page 4
 La superficie des municipalités de la MRC d'Argenteuil.....	page 4
 La population de la MRC d'Argenteuil dans un contexte laurentidien .....	page 4
 La population des municipalités de la MRC d'Argenteuil.....	page 5
<b>L'IDÉE DE PROJET</b>	
 Analyse et étude de marché.....	page 6
 Étape 1 - Estimer .....	page 6
 Affectation du territoire (zonage).....	page 6
 Étape 2 - Vérifier.....	page 6
<b>ÉLABORER LE PROJET</b>	
 Plan d'affaires.....	page 7
 Étape 3 - Planifier .....	page 7
 Ressources financières.....	page 7
 Étape 4 – Calculer.....	page 7
<b>ENTREPRENDRE LE PROJET</b>	
 Construction et rénovation .....	page 8
 Étape 5 - Certifier.....	page 8
 Protéger l'environnement... c'est payant ! .....	page 8
<b>DÉMARRER LES OPÉRATIONS</b>	
 Permis d'exploitation.....	page 9
 Numéro d'entreprise du Québec.....	page 9
 Étape 6 - Exploiter.....	page 9
<b>CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT</b> .....	page 10
<b>TYPES DE CAMPING</b> .....	page 12
<b>IMPÔTS, TAXES (TPS &amp; TVQ) ET AUTRES DÉDUCTIONS À LA SOURCE</b> .....	page 12
<b>COMMERCIALISATION, PROMOTION ET PUBLICITÉ</b> .....	page 13
 Classification .....	page 13
 Étape 7 – Classifier .....	page 13
 Des produits de marque !.....	page 13
 Signalisation et affichage.....	page 14
 Vente sans intermédiaire.....	page 14
 Vente avec intermédiaires.....	page 14
 Bureaux d'accueil touristiques.....	page 15
<b>RAPPEL DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES</b> .....	page 16
<b>ÉTIQUE, LOIS ET RÈGLEMENTS</b> .....	page 17
 Lois .....	page 17
 Règlements .....	page 18
<b>PROMOTEUR IMMIGRANT</b> .....	page 18
 Vivre au Québec.....	page 18
 Présenter une demande d'immigration.....	page 19
<b>RÉPERTOIRE TOURISTIQUE</b>	
 Liste des municipalités d'Argenteuil .....	page 20
 Liste des associations professionnelles et sectorielles.....	page 22
 Formation et recrutement en tourisme .....	page 27
 Recherche et information touristique.....	page 28
 Construction, normes et ressources ministérielles .....	page 30
 Médias locaux et régionaux .....	page 31
 Professionnels du CLD d'Argenteuil.....	page 32

## **INTRODUCTION**

Vous ouvrez un hôtel, un gîte, un restaurant ou un camping ? Il vous faudra considérer plusieurs variables et faire preuve de vigilance dans le respect des normes, règlements et lois applicables à votre secteur d'activité.

Le tourisme est une industrie en constante mouvance, où la compétition est vive et les contraintes nombreuses. En plus des facteurs comme la saisonnalité, la température et la tendance, de nombreux éléments de nature économique ou même politique ont une influence sur l'affluence des visiteurs vers une destination. Par exemple, la valeur des devises, le prix du pétrole, la stabilité politique, etc.

L'industrie hôtelière et la restauration sont des industries où la compétition est féroce et où seul le gestionnaire aguerri a des chances de survie.

Afin de bien préparer le promoteur à l'implantation de son projet d'affaires, le Centre local de développement d'Argenteuil propose *Le guide de démarrage d'une entreprise touristique*. Cet outil veut simplifier, clarifier et orienter les démarches du promoteur dans la réalisation de son projet en traçant les grandes lignes de l'itinéraire à suivre, de l'idée d'entreprise à son exploitation.

En premier lieu, *Le guide de démarrage d'une entreprise touristique* présente les démarches à suivre pour l'implantation du projet. La nomenclature et les coordonnées des différentes ressources disponibles sont décrites en seconde partie. La troisième partie répertorie en partie la législation et la réglementation associées aux entreprises touristiques. En dernier lieu, le promoteur pourra se familiariser avec la terminologie reconnue pour les établissements touristiques et consulter quelques exemples de permis.

*Ce document a été rédigé et conçu par Marie-Josée Lapierre, agente de développement touristique au CLD d'Argenteuil, en fonction des projets dont la réalisation est prévue sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Chaque projet étant un cas d'espèce, le promoteur pourra consulter les différentes ressources indiquées au document, afin d'obtenir davantage de détails sur sa problématique particulière. De plus, le CLD d'Argenteuil est disponible pour apporter un éclairage sur les différentes interrogations que pourrait avoir le promoteur au cours de son cheminement.*

### ***Documents de références :***

- *Guide d'implantation d'une entreprise touristique du CLD des Laurentides*
- *Schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil*
- *Site Internet du Ministère du Tourisme*

## **LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

### **La localisation de la MRC d'Argenteuil**

Le territoire de la MRC d'Argenteuil est situé dans la partie sud-ouest de la région des Laurentides, à environ 80 km de Montréal et 130 km de la région Gatineau-Ottawa. Les MRC qui lui sont contiguës sont : à l'ouest, Papineau; au nord, Laurentides et Pays-d'en-Haut; à l'est, Rivière-du-Nord, Mirabel et Deux-Montagnes; et finalement au sud, Vaudreuil-Soulanges et la province de l'Ontario (Hawkesbury), toutes deux situées sur la rive sud de la rivière des Outaouais.

### **La superficie des municipalités de la MRC d'Argenteuil**

Neuf municipalités composent la MRC d'Argenteuil. De ce nombre, 1 a la désignation de village (Grenville), 3 de canton (Gore, Harrington et Wentworth), 2 de ville (Brownsburg-Chatham et Lachute) et 3 de municipalité (Mille-Isles, Saint-André-d'Argenteuil et Grenville-sur-la-Rouge).

La superficie de la MRC d'Argenteuil est de 1 270,51 km<sup>2</sup>. Derrière les MRC d'Antoine-Labelle (avec 15 658,86 km<sup>2</sup>) et des Laurentides (avec 2 493,77 km<sup>2</sup>), elle occupe le troisième rang en terme de superficie au sein des MRC de la région des Laurentides.

Les municipalités de la MRC sont de superficie et de densité variées. Avec ses 321,81 km<sup>2</sup>, Grenville-sur-la-Rouge représente la municipalité couvrant la plus grande superficie de territoire de la MRC d'Argenteuil, soit 25,3 %. Suivent dans l'ordre, la ville de Brownsburg-Chatham (249,31 km<sup>2</sup>) et le canton de Harrington (243,87 km<sup>2</sup>) avec des proportions équivalentes à 19,6 % et 19,2 % des superficies du territoire. À elles 3, ces municipalités représentent près de 65 % du territoire de la MRC d'Argenteuil.

Le village de Grenville (3,04 km<sup>2</sup>) constitue la plus petite étendue de la MRC d'Argenteuil avec une proportion de 0,2 %. Cependant, avec plus de 471,7 habitants/km<sup>2</sup>, cette municipalité est de loin la plus densément peuplée. Les cantons de Wentworth et de Harrington présentent une faible densité de population et comptent près de 5 habitants/km<sup>2</sup>.

En ce qui concerne la ville de Lachute, constituée d'un centre densément peuplé ainsi que d'un vaste territoire rural, elle a une densité globale de 108,6 habitants/km<sup>2</sup>. La municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la ville de Brownsburg-Chatham ont des densités de 31,9 habitants/km<sup>2</sup> et 27,2 habitants/km<sup>2</sup>. Malgré le fait qu'elles présentent une trame urbaine plus serrée à l'intérieur des noyaux villageois, ces municipalités occupent un vaste territoire rural destiné principalement aux activités agricoles.

### **La population de la MRC d'Argenteuil dans un contexte laurentidien**

En 2008, la population de la région des Laurentides se chiffre à 509 451 personnes. Situées dans la partie méridionale de la région, les MRC les plus peuplées sont, dans l'ordre : Thérèse-De Blainville (142 762 hab.), La Rivière-du-Nord (101 380 hab.) et Deux-

Montagnes (88 717 hab.). Ces trois MRC regroupent plus de 65 % de la population des Laurentides. Quant à la densité de population, la MRC Thérèse-De Blainville conserve le premier rang avec 704,86 habitants/km<sup>2</sup>, toutefois la MRC de Deux-Montagnes occupe le second rang avec 369,21 habitants/km<sup>2</sup>. La MRC de La Rivière-du-Nord, présentant le double de superficie de territoire par rapport à la MRC Deux-Montagnes, arrive ainsi au troisième rang avec une densité de population équivalente à 226,24 habitants/km<sup>2</sup>.

Les MRC les moins peuplées sont dans l'ordre : Argenteuil (30 586 hab.), Mirabel (33 651 hab.) et Antoine-Labelle (35 148 hab.). Quant aux densités de population, celles-ci diffèrent selon les étendues des territoires.

L'analyse des statistiques de 1981 à 1996 démontre que la population de la région des Laurentides a augmenté de plus de 40 %. Les MRC qui affichent les plus forts taux d'accroissement sont dans l'ordre : Rivière-du-Nord, Pays-d'en-Haut, Mirabel, Deux-Montagnes et Thérèse-De Blainville. Elles sont toutes situées le long d'axes autoroutiers importants. Les MRC Thérèse-De-Blainville et Mirabel ont vu leur population grimper de plus de 60% pendant cette même période. Les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ont connu, elles aussi, des taux d'accroissement importants. La MRC d'Argenteuil est loin derrière et elle affiche le plus faible taux de croissance de population de tout le territoire de la région des Laurentides.

### **La population des municipalités de la MRC d'Argenteuil**

En 2008, la population totale de la MRC d'Argenteuil est de 30 586 habitants et se répartit de façon hétérogène parmi les 9 municipalités qui la composent. Avec ses 12 076 habitants, la ville de Lachute est la municipalité du territoire la plus peuplée et représente une proportion de 39,5 % de l'effectif démographique de la MRC. L'analyse des statistiques pour la période de 1981 à 1996 indique de très faibles variations de population pour la ville de Lachute, soit des baisses ou des gains. On peut ainsi affirmer que la ville de Lachute maintient sa population. La ville de Brownsburg-Chatham (6 708 habitants) occupe le 2<sup>e</sup> rang, avec une proportion de 22,2 % de la population de la MRC. Ces deux villes regroupent plus de 60 % des résidents de la MRC d'Argenteuil.

Deux autres municipalités présentent une population supérieure à 2 500 habitants, soit Saint-André-d'Argenteuil (3 143 habitants) et Grenville-sur-la-Rouge (2 769 habitants). Quant aux autres municipalités, elles concentrent une population inférieure à 1 500 habitants, les plus petites étant les cantons de Harrington (796 habitants) et de Wentworth (502 habitants), pour une proportion totale de population de 4,2 %.

Pour la période de 1981 à 2006, nous constatons que les municipalités à vocation de villégiature situées dans la partie nord-est du territoire connaissent les plus grandes proportions d'accroissement de la population (167,4 % pour Gore ; 129,8 % pour Mille-Isles et 114,7 % pour Wentworth). Fait à noter, ces municipalités sont toutes trois (3) localisées au nord de la ville de Lachute, à proximité de la route 329. Toutefois, pendant cette même période, les municipalités présentant des noyaux urbains et situées dans la partie méridionale du territoire n'ont pas connu d'augmentation significative de leur population.

## **L'IDÉE DE PROJET**

### **Analyse et étude de marché**

*Existe-t-il une demande pour votre produit ou votre service ?* L'étude de marché donnera un éclairage sur les tendances, le fonctionnement et les capacités de votre industrie. Cette réflexion vous aidera à déterminer les besoins non assouvis du marché, à façonner votre produit ou votre service et à en estimer les chances de réussite. Portez votre attention sur les éléments suivants lors de votre étude.

- **Étape 1 – Estimer**
  - Potentiel du projet
  - Aptitudes de l'entrepreneur

### **Affectation du territoire (zonage)**

Le zonage doit permettre l'implantation et l'exploitation de l'entreprise. Le schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil et le plan d'urbanisme dont se dote une municipalité orientent le type et l'emplacement de l'activité commerciale et industrielle du territoire. Pour vérifier la conformité de votre projet au plan d'urbanisme, consultez les services d'évaluation et d'urbanisme de la municipalité concernée.

Si le type d'exploitation envisagée n'est pas prévu ou autorisé au plan d'urbanisme, une dérogation pourra être demandée à la municipalité. Cette procédure est très longue et ne garantit pas que le zonage sera révisé pour accueillir le projet. Certains frais peuvent s'appliquer, informez-vous !

Si vous envisagez construire ou rénover une bâtisse, assurez-vous de la disponibilité actuelle ou future des services nécessaires à l'exploitation de votre commerce, comme les services d'utilité publique ou de télécommunication.

***Terres agricoles - Si vous envisagez vous implanter en territoire agricole, vous devez faire une demande à la «Commission de protection du territoire agricole ». Sachez que les terres agricoles sont protégées. Les démarches pour changer leur zonage sont fastidieuses et nécessitent la collaboration et l'appui de nombreux intervenants.***

- Tendances sectorielles ;
  - Concurrence ;
  - Clientèles-cible ;
  - Potentiel de croissance et de profitabilité ;
  - Barrières à l'entrée;
  - Compétences requises ;
  - Recherche commerciale ;
  - Positionnement régional ;
  - Perspectives à long terme, etc.
- 
- **Étape 2 – Vérifier**
    - Affectation du territoire – zonage et réglementation
    - Services municipaux

## ÉLABORER LE PROJET

### Plan d'affaires

Le plan d'affaires est un préalable à toutes démarches financières. Un plan d'affaires est un guide qui vous présente, qui explique ce qu'est votre projet et comment vous envisagez le réaliser. Élaborez un plan d'affaires clair et contenant le plus de précisions sur votre projet. Plusieurs organismes, dont le CLD d'Argenteuil, proposent des modèles de plan d'affaires et offrent une assistance à la rédaction. Votre plan d'affaires devrait comporter les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise
  - Présentation des dirigeants
  - Analyse de marché
  - Plan de marketing
  - Plan des ressources humaines
  - Plan des ressources financières
  - Plan vert (mesures pour minimiser l'impact environnemental du projet)
- **Étape 3 – Planifier**
    - Rédiger un plan d'affaires

### Ressources financières

Le financement est conditionnel à une injection importante de fonds par les promoteurs. Les domaines de l'hôtellerie et de la restauration sont considérés, par les prêteurs, comme étant des secteurs d'activités ayant un facteur de risque très élevé. Il n'existe pas de programme de subvention spécifique aux entreprises de restauration et d'hébergement.

Règle générale, un entrepreneur doit être résident permanent du Québec ou citoyen canadien pour avoir accès aux programmes d'aide financière des gouvernements, associations et institutions financières canadiennes ou québécoises. Quelle que soit votre situation, une enquête sera réalisée pour déterminer vos capacités financières et établir votre cote de crédit. Le financement sera aussi fonction de :

- Création, maintien ou stabilisation d'emplois ;
  - Qualité et expérience des promoteurs ;
  - Impact sur les marchés et dans l'industrie
  - Ratios de l'industrie ;
  - Qualité du projet ;
  - Rentabilité ;
  - Partage du risque
- **Étape 4 – Calculer**
    - Déterminer votre capacité financière et votre investissement

Le financement de projets de nature touristique est géré cas par cas. Plusieurs variables sont considérées. Elles détermineront le type de programme applicable le cas échéant. Pour obtenir un appui dans le montage financier de votre projet et valider les possibilités de financement, consultez le CLD d'Argenteuil.

## **ENTREPRENDRE LE PROJET**

### **Construction et rénovation**

Pour entreprendre la construction ou la rénovation d'un immeuble, vous devez obligatoirement détenir un permis. Les constructions commerciales sont soumises à une quantité très importante de restrictions touchant le zonage, la protection de l'environnement, la mise en valeur et la protection du patrimoine bâti, la sécurité publique, etc. Des normes de construction ou de rénovation, souvent strictes, doivent être observées.

Pour obtenir les permis, vous devrez défrayer un montant d'argent et fournir l'ensemble de documents nécessaires. L'inspecteur municipal vérifiera lesdits documents et émettra, après analyse, votre permis de construction ou de rénovation. Il arrive, dans certains cas, que l'on exige que les travaux soient supervisés par un professionnel de la construction. L'obtention d'un permis requiert généralement la présentation des documents suivants :

- Plans et devis ;
  - Titres de propriété de la bâtisse;
  - Autorisation écrite du propriétaire ;
  - Plan d'affaires ;
  - Titres de propriété du fond de commerce ;
  - Certification des différents ministères ;
  - Tout autre document demandé
- 
- **Étape 5 – Certifier**
    - Obtenir les autorisations et les permis nécessaires pour l'aménagement

Dans le cas d'un édifice public, vous devez aussi vous informer auprès de la Régie du Bâtiment. Les édifices publics sont soumis à la « Loi sur la sécurité dans les édifices publics ». La Régie effectuera la vérification de vos plans d'architecture et d'aménagement, commentera et autorisera la délivrance ou non du permis de construction ou d'aménagement par la municipalité.

Il est conseillé d'utiliser les services d'un architecte, d'un aménagiste, d'un ingénieur ou d'un entrepreneur en construction pour l'élaboration de vos plans et devis et l'exécution de vos travaux. Ces professionnels connaissent la législation et la réglementation concernant l'ensemble des projets de construction et de rénovation. Plusieurs intermédiaires exigeront des documents signés par un professionnel et leur présence sur le chantier lors des travaux. Procurez-vous le [répertoire des entreprises](#) du CLD d'Argenteuil pour connaître les services professionnels de votre territoire. Communiquez avec le CLD d'Argenteuil au numéro suivant : 450 562-8829 ou consultez le [www.cld.argeuteuil.qc.ca](http://www.cld.argeuteuil.qc.ca)

### **Protéger l'environnement... c'est payant !**

Assurez-vous en tout temps de la conformité de vos installations avec la réglementation et la législation sur la protection de l'environnement.

## DÉMARRER LES OPÉRATIONS

### Permis d'exploitation

Pour exploiter un établissement touristique spécialisé en hébergement ou en restauration, il faut obligatoirement détenir un permis d'exploitation émis par le ministère concerné. Vous devez remplir une demande de permis et la faire parvenir à l'instance décisionnelle concernée, qui étudiera la requête et décidera d'émettre un permis d'exploitation. C'est le ministère concerné qui détermine le type de permis qui sera émis à l'établissement, en fonction de l'information qui aura été fournie. Notez que des frais d'ouverture de dossier peuvent être exigés de même que certains documents, tels que :

- Droits exigibles ;
- Titres de propriété ;
- Autorisation écrite du propriétaire ;
- Plan d'affaires ;
- Titres de propriété du fond de commerce ;
- Résolution autorisant de signer pour la personne morale ;
- Formulaire de déclaration de services et d'activités ;
- Police d'assurances ;

Les hébergements loués pour des périodes inférieures à 31 jours sont soumis à la réglementation de la « *Loi sur les établissements touristiques* ». Les locations de plus de 31 jours sont soumises à la réglementation de la « *Régie du logement du Québec* », et ne sont donc pas considérés comme des infrastructures touristiques.

Pour la vente et le service d'alcool, le ministère est tenu d'informer la population de l'émission possible d'un permis en faisant paraître un « avis de demande de permis d'alcool » dans un quotidien. Ne soyez donc pas surpris de lire les termes de votre demande de permis dans votre journal local !

### Numéro d'entreprise du Québec (REQ)

Procurez-vous un numéro d'entreprise du Québec pour faciliter vos démarches auprès des différents ministères. Contactez :

Registraire des entreprises du Québec  
25, rue de Martigny Ouest  
Téléphone: 450 431-4406  
Télécopieur : 450 569-3143  
Internet: [www.req.gouv.qc.ca](http://www.req.gouv.qc.ca)  
Courriel : [req@req.gouv.qc.ca](mailto:req@req.gouv.qc.ca)

- **Étape 6 – Exploiter**
  - Obtenir les autorisations et les permis nécessaires pour l'exploitation commerciale

**CAMPING** : Les établissements de plein air ne sont pas assujettis à la « Loi sur les Établissements touristiques ». Ils ne nécessitent donc pas de permis d'exploitation émis par le gouvernement. Cependant, les campings souscrivent à la classification de Camping Québec. Seuls les établissements classifiés sont reconnus par les organismes gouvernementaux, privés ou associatifs. Pour être classifié et reconnu, un établissement de plein air doit se conformer à la réglementation du Ministère de l'Environnement.

**GÎTE TOURISTIQUE** : Les gîtes touristiques ne requièrent pas de permis de restauration pour le service de nourriture à leur clientèle en séjour. Si vos services de restauration sont ouverts au grand public, il est alors impératif d'obtenir votre permis de restaurateur.

## **LES CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT**

Les dénominations et descriptions suivantes sont celles reconnues par les instances gouvernementales. Les permis sont émis en vertu de ces différentes catégories. La Loi et le règlement sur les établissements touristiques prévoient des paramètres spécifiques à chaque type d'hébergement en matière de services, d'aménagement et de sécurité. L'hébergement marqué d'un astérisque n'est pas assujetti à la Loi sur les établissements touristiques.

**PETITS HÔTELS** (maximum de 39 unités) – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui, sans faire partie d'une autre sous-catégorie d'établissement d'hébergement, offrent au public un maximum de 39 unités d'hébergement.

**HÔTEL DE MOYENNE CAPACITÉ** (40 à 199 unités) – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui, sans faire partie d'une autre sous-catégorie d'établissement d'hébergement, offrent au public de 40 à 199 unités d'hébergement.

**HÔTEL DE GRANDE CAPACITÉ** (plus de 200 unités) – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui, sans faire partie d'une autre sous-catégorie d'établissement d'hébergement, offrent au public un minimum de 200 unités d'hébergement.

**RÉSIDENCE DE TOURISME** – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui offrent au public de l'hébergement uniquement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés et dotés d'un service d'auto-cuisine.

**CENTRE DE VACANCES** – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui, sans faire partie d'une autre sous-catégorie d'établissement d'hébergement, offrent au public de 40 à 199 unités d'hébergement.

**GÎTE TOURISTIQUE** – Sous-catégorie qui regroupe les établissements exploités par une personne dans son domicile ou dans les dépendances de celui-ci et qui offrent au public un maximum de cinq (5) chambres et le petit-déjeuner servi sur place inclus dans le prix de location. Les gîtes n'ont pas à obtenir de permis du MAPAQ pour le service et la préparation des repas.

**AUBERGE DE JEUNESSE** – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui offrent au public de l'hébergement dans des lits et des services de restauration ou d'auto-cuisine et de surveillance à temps plein.

**POURVOIRIE** – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui, sans faire partie d'une autre sous-catégorie d'établissement d'hébergement, offre au public de 40 à 199 unités d'hébergement.

**MEUBLÉ RUDIMENTAIRE \*** – Sous-catégorie qui regroupe les établissements qui offrent au public de l'hébergement uniquement dans des camps, des carrés de tente ou des wigwams, meublés et dotés de service d'auto-cuisine. Cmap, refuge, carré de tente, bateau-séjour (péniche), teepee, wigwam et igloo. Pas de permis spécifique.

## Établissements d'hébergement touristique - catégories visées

---

Les catégories d'établissements touchées par l'application du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique sont les suivantes :



**Établissements hôteliers :**

Cette catégorie comprend les établissements qui offrent de l'hébergement dans un ou plusieurs immeubles adjacents et qui constituent un ensemble.



**Résidences de tourisme :**

Cette catégorie regroupe les chalets, les appartements ou les maisons meublées qui comprennent obligatoirement une cuisinette et une ou plusieurs chambres.



**Gîtes :**

Cette catégorie comprend les résidences privées que leurs propriétaires ou occupants exploitent comme établissement d'hébergement. Cet établissement offre au plus 5 chambres et le prix de location comprend le petit déjeuner servi sur place.



**Villages d'accueil :**

Cette catégorie regroupe les établissements qui offrent l'hébergement, le petit déjeuner, le repas du midi ou du soir dans des familles recevant un maximum de six personnes, ainsi que des activités d'animation de groupe.



**Auberges de jeunesse :**

Cette catégorie comprend les établissements qui offrent de l'hébergement dans des chambres ou des dortoirs, et qui comportent des services de restauration ou des équipements nécessaires à la préparation de repas.



**Centres de vacances :**

Cette catégorie comprend les établissements qui offrent l'hébergement, la restauration ou la possibilité de cuisiner soi-même, l'animation et des équipements de loisir.



**Établissements d'enseignement :**

Cette catégorie comprend les établissements d'enseignement qui mettent à la disposition des visiteurs les chambres habituellement destinées aux étudiants résidents.



**Campings :**

Cette catégorie comprend les établissements qui offrent des services et des emplacements permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non.

## **LES TYPES DE CAMPING**

Camping Québec, l'association des terrains de camping du Québec, a dressé un portrait de la situation de 2004. Cette activité touristique représente des dépenses de séjour de l'ordre de 238,9 millions de dollars pour le Québec. Ce secteur de l'industrie touristique représente à lui seul 5438 personnes- années (emplois à temps complet).

Au Québec, en 2004, l'association a répertorié 822 terrains de camping classifiés au Québec. Avec 103 686 comme nombre d'emplacements de camping, le taux d'occupation était de l'ordre de 64 %. Comparativement à 61, 27 % en 2000 avec 81 526 emplacements de camping. De plus, les terrains de camping au Québec ont accueillis 460 000 campeurs adultes répartis comme suit : 91 000 campeurs saisonniers et 369 000 campeurs voyageurs.

Certaines données de l'industrie du camping Critères d'évaluation pour la classification des terrains de camping par Camping Québec. Classification nécessaire à la reconnaissance provinciale et pour la participation aux outils et activités promotionnels. Afin de vous orienter dans votre démarche, le site Internet [www.campingquebec.com](http://www.campingquebec.com) est une source d'information complète. Vous y trouverez l'information relative à :

- Détails de l'Association Camping Québec ;
- Programme de classification des établissements de camping ;
- Données de l'industrie du camping ;
- Centre de documentation en ligne ;

## **IMPÔTS, TAXES (TPS ET TVQ) ET AUTRES DÉDUCTIONS À LA SOURCE**

Pour percevoir, rembourser et se faire rembourser les taxes perçues ou payées, une entreprise commerciale doit avoir un numéro de taxe pour la TPS et pour la TVQ. Les entreprises commerciales québécoises payent des impôts sur les revenus et sont également mandatées par les deux paliers gouvernementaux pour percevoir des produits de taxes chez les consommateurs (TPS & TVQ). En communiquant avec le Ministère du revenu du Québec et l'Agence des douanes et du revenu du Canada, vous obtiendrez la documentation nécessaire pour faire vos déclarations de revenus, vos remises et remboursements de taxes. Votre comptable saura vous éclairer sur les différents aspects fiscaux de votre entreprise et son secteur d'activité.

En plus des impôts, l'entreprise doit aussi prélever des cotisations sur les salaires de ses employés et contribuer entre autres aux Régime des rentes du Québec et à l'Assurance-Emploi. D'autres déductions à la source peuvent s'ajouter aux régimes de base, comme les cotisations à une assurance collective, un régime d'épargne retraite, etc. Consultez votre comptable, votre institution bancaire ou votre assureur pour connaître les différents programmes, leurs coûts, leurs implications et leurs avantages fiscaux.

## LA COMMERCIALISATION, PROMOTION ET PUBLICITÉ

### Classification

Pour se prévaloir des outils de promotion et publicité reconnus et diffusés à l'échelle régionale, nationale ou internationale, une entreprise d'hébergement touristique doit être classifiée. Les hébergements de type motel - auberge - hôtel - gîte touristique devront obligatoirement adhérer au programme de classification, afin de participer aux activités de promotion et publicité de Tourisme Québec, des Associations Touristique Régionales (ATR) et des associations sectorielles. Les campings sont déjà soumis à cette réglementation.

	<b>Maximum</b>
<b>Établissements hôteliers</b>	5 étoiles
<b>Résidences de tourisme</b>	5 étoiles
<b>Établissements d'enseignement</b>	5 étoiles
<b>Centres de vacances</b>	5 étoiles
<b>Auberges de jeunesse</b>	5 étoiles
<b>Villages d'accueil</b>	5 étoiles
<b>Gîtes</b>	5 soleils

- **Étape 7 – Classifier**

- Adhérer aux programmes de classification d'hébergement Québec : Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) et Camping Québec.

### Des produits de marque !

Certains noms sont très populaires et souvent confondus avec des appellations génériques. Le copyright © (tous droits réservés) est un droit exclusif d'exploiter à son profit et ce, pendant une durée déterminée, une œuvre littéraire, artistique ou scientifique. Agricotours, Relais et Châteaux, Hôtellerie Champêtre sont quelques exemples de dénomination possédant un copyright.

Une marque de commerce est une dénomination associée à un produit ou à un service par une entreprise ou un organisme qui le commercialise ou le distribue, qu'il en soit ou non le fabricant, afin de le distinguer des produits ou services concurrents. Les marques de commerce et marque déposée sont réputées appartenir à leur utilisateur. Elles sont consignées au « Registre des marques de commerce ». Il est illégal d'utiliser une marque déposée sans l'autorisation de son titulaire. Ces sigles accompagnent souvent les dénominations: <sup>MD</sup> , <sup>MC</sup> , <sup>TM</sup> , <sup>®</sup> . Voici quelques exemples de marques déposées: Relais Gourmands - Gîte du passant <sup>MD</sup> - Auberge du passant <sup>MD</sup> - Table champêtre <sup>MD</sup> - Relais du terroir <sup>MC</sup>

### **Signalisation et affichage**

Vous devez obtenir une autorisation pour installer une affiche sur la voie publique. Dans la plupart des cas, votre affiche devra se conformer aux règlements municipaux en ce qui a trait à la grosseur, au matériel utilisé et à l'installation. Pour la signalisation touristique officielle (panneau bleu de Tourisme Québec), vous devez adresser une demande à votre Association touristique régionale qui en assure la gestion.

Au Québec, il existe une loi stricte sur l'affichage commercial qui donne préséance à la langue officielle: le français. Vérifiez les normes graphiques avec un spécialiste (imprimeur, graphiste).

### **Vente sans intermédiaire**

Vous pouvez vendre vos produits sans intermédiaire. Vous pouvez également vendre un forfait regroupant vos services et les services de plusieurs entreprises avec lesquelles vous aurez pris des ententes au préalable. Notez que la vente de forfaits avec transport aérien commercial est généralement réservée aux détenteurs de permis d'agents de voyages et transporteurs.

Comme distributeur de votre produit, vous déterminerez les politiques de paiement, de crédit et de remboursement de votre entreprise. Vous devez vous assurer de la précision et de la légalité de vos politiques internes, vous assurer qu'elles soient diffusées adéquatement et qu'elles respectent les termes de la « Loi sur la Protection du consommateur ».

### **Vente avec intermédiaires**

Il existe plusieurs intermédiaires dans le réseau de distribution touristique. Tous ont en commun la délivrance d'un service en échange d'une rétribution financière prenant la forme de commission, d'un pourcentage sur les ventes, de frais d'administration ou autre.

#### **AGENT DE VOYAGES DÉTAILLANT**

Transige directement avec le public. Il détient un permis d'agent de voyages l'autorisant à accomplir, pour des clients, certaines opérations ayant trait à l'hébergement, au transport et à l'organisation de voyages individuels ou en groupe (ex. Club Voyage).

#### **GROSSISTE EN VOYAGE**

Transige avec le public par l'intermédiaire d'un détaillant. Personne morale ou physique dont les activités se limitent à organiser des forfaits pour les agences de voyages, en principe à la demande de celles-ci. (Ex. Tourbec, Vacances Signature).

#### **TRANSPORTEURS**

Les transporteurs aérien, maritime, ferroviaire, routier qui organisent des voyages et réservent des forfaits. Le permis d'agent de voyages n'est pas obligatoire si le transporteur ne fait que vendre des billets. (Ex. Air Canada - Via Rail).

#### **CONSEILLER EN VOYAGES**

Transige directement avec le public. Il conseille et effectue certains mandats pour le compte d'un client. Le conseiller n'est pas détenteur d'un permis d'agent de voyage.

## VOYAGISTE ou ORGANISATEUR DE VOYAGES PROFESSIONNELS ou TOURS OPERATEUR

Personne morale ou physique qui commercialise des voyages à forfait directement ou par l'entremise d'agences de voyages.

## CENTRALE DE RÉSERVATIONS

La centrale de réservation procède à la réservation de forfaits pour et au nom du client, mais ne prélèvera pas de paiement à moins qu'elle ne détienne de permis d'agent de voyages. Plusieurs organismes offrent aussi des services de réservation par centrale. (Ex. Tourisme Laurentides).

### **Bureaux d'accueil touristiques**

Les bureaux d'accueil touristiques (BAT) du territoire de la MRC d'Argenteuil sont gérés par le CLD d'Argenteuil. Pour bénéficier de leurs services, il faut généralement payer un frais d'adhésion, être localisé dans la MRC d'Argenteuil et/ou payer un frais de location d'espace de présentoir.

Seuls les membres d'associations reconnues pourront se promouvoir dans le nouveau réseau d'accueil officiel du Québec qui sera constitué des Bureaux d'information touristique (BIT), Bureaux d'accueil touristique (BAT) et Relais d'information touristique (RIT).

## **BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LACHUTE**

### **Annuel**

540, rue Berry

Lachute (Québec) J8H 1S5

Téléphone : 450 562-6014

Sans frais : 1 866 562-1457

Courriel : [tourisme@argenteuil.qc.ca](mailto:tourisme@argenteuil.qc.ca)

Site Internet : [www.tourismeargenteuil.com](http://www.tourismeargenteuil.com)

## **BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE GRENVILLE**

### **Saisonnier (*mi-mai à fin septembre*)**

428, rue Principale

Grenville (Québec) J0V 1J0

Téléphone : 819 242-2733

Sans frais : 1 866 562-1457

Courriel : [tourisme@argenteuil.qc.ca](mailto:tourisme@argenteuil.qc.ca)

Site Internet : [www.tourismeargenteuil.com](http://www.tourismeargenteuil.com)

## **TOURISME LAURENTIDES - À LA PORTE DU NORD (Halte routière)**

### **Annuel**

Sortie 51 de l'autoroute des Laurentides (15)

Téléphone : 450 224-7007

Sans frais : 1 800 561-NORD (6673)

Courriel : [info-tourisme@laurentides.com](mailto:info-tourisme@laurentides.com)

Site Internet : [www.laurentides.com](http://www.laurentides.com)

## BUREAUX ADMINISTRATIFS DE TOURISME LAURENTIDES

14 142, rue de la Chapelle

Mirabel (Québec) J7J 2C8

Téléphone : 450 436-8532

Sans frais : 1 800 611-8532

Courriel : [info-tourisme@laurentides.com](mailto:info-tourisme@laurentides.com)

Site Internet : [www.laurentides.com](http://www.laurentides.com)

## RAPPEL DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Voici un résumé, *non exhaustif*, des documents que vous devez présenter lors des différentes étapes de réalisation de votre projet d'entreprise touristique, de même que les émetteurs des documents prescrits. Dans le cas d'une incorporation (avec ou sans but lucratif), il faudra fournir également une résolution du Conseil d'administration vous autorisant à effectuer les démarches pour et au nom de l'organisation.

Consultez notre site Internet : [www.cld.argenteuil.qc.ca](http://www.cld.argenteuil.qc.ca) pour de plus amples renseignements.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES	CONSTRUCTION ou RÉNOVATION	ACHAT ou RENOUVELLEMENT	ÉMISSION
Plan d'aménagement – Plan directeur	X	Si rénovation de plus de 25% de la superficie	Votre consultant (ou vous-même)
Plan de construction	X	X	Votre consultant (ou vous-même)
Plan d'affaires	X	X	Vous-même (ou votre consultant)
Certificat de localisation	X		Ville / Municipalité
Permis de construction	X		Ville / Municipalité
Certificat d'autorisation – Permis d'exploitation	X		Ville / Municipalité
Numéro de taxe – TPS & TVQ	X	X	Revenu Québec
Permis de restaurant	X	X	MAPAQ
Permis d'établissement touristique	X	X	Tourisme Québec
Permis d'alcool Service / Vente de boissons	X	X	Régie des alcools, des courses et des jeux

<b>DOCUMENTS NÉCESSAIRES</b>	<b>CONSTRUCTION ou RÉNOVATION</b>	<b>ACHAT ou RENOUVELLEMENT</b>	<b>ÉMISSION</b>
No. d'employeur – Commission de la santé et de la Sécurité au Travail	X	X	Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST)
No. inscription – Fichier central des entreprises	X	X	Directeur général des institutions financières
Déclaration de la raison sociale	X	X	Inspecteur général des institutions financières
Titres de propriété	X	X	Votre notaire
No. employeur – Normes du travail	X	X	Normes du Travail
Photographies intérieures et extérieures	X	X	Votre photographe
Certificat de naissance – preuve de citoyenneté	X	X	Ministère des relations avec le citoyen
Environnement - certificat	X		Ministère de l'environnement
Assurances – Responsabilité civile	X	X	Votre assureur
Charte de constitution et membre du conseil d'administration	X	X	

## **ÉTHIQUE, LOIS ET RÈGLEMENTS**

Le tourisme fait référence à une multitude d'activités pratiquées dans autant de lieux et prenant autant de formes. Une imposante législation et réglementation peut donc influencer directement et indirectement l'exploitation d'une entreprise touristique en hébergement, en restauration ou un camping. Voici quelques références. Le lecteur pourra aussi consulter la Charte du tourisme de l'ONU et Le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT.

### **Lois**

- Loi sur les établissements touristiques (L.R.Q., c. E-15)
- Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., c. S-3)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LRQ, c-61.1)
- Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c. Q-2)
- Loi sur la protection du consommateur (LRQ, c. P-40.1)
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c.A-19.1)

- Loi sur les agents de voyages (LRQ, c. A-10)
- Loi sur le courtage immobilier (LRQ, c-73.1)
- Loi sur la distribution du gaz (LRQ, c. D-10)
- Loi sur les forêts (LRQ, c. F-4.1)
- Loi sur les terres du domaine public (LRQ, c. T-8.1)
- Loi sur le régime des eaux (LRQ, c. R-13)
- Loi sur les Cités et villes
- Code municipal
- Loi sur les permis d'alcool
- Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments
- Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés
- Loi sur le tabac
- Loi sur l'affichage commercial
- Loi fédérale sur les marques de commerce (L.R. 1985, ch. T-13)
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)
- Loi visant la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable (L.C. 199, c. C-33)
- Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9)
- Loi sur les parcs nationaux (L.R.Q., c. N-14)
- Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., c. R-26. 1)
- Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)
- Loi sur la Société de la faune et des parcs (L.R.Q., 1999, c. 36)

### **Règlements**

- Règlement sur les établissements touristiques
- Code du bâtiment
- Règlement sur le gaz et la sécurité publique
- Règlement sur l'eau potable
- Règlement sur les déchets solides
- Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées
- Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine public
- Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche ou de piégeage
- Règlement sur la chasse
- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlées (ZEC)

## **PROMOTEUR IMMIGRANT**

### **Vivre au Québec**

Les personnes qui veulent s'établir, travailler ou faire commerce au Québec doivent s'adresser au Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec. Les agents fourniront toute l'information nécessaire et les directives à suivre pour immigrer au Québec.

L'immigrant ayant un statut de résident permanent jouit généralement des mêmes droits et privilèges que tous les autres résidents québécois. Les documents suivants sont la preuve du statut de résident du Québec. Ils seront nécessaires à toute demande de permis ou pour accéder aux différents programmes financiers auxquels vous pourriez avoir droit. Certains programmes de financement ou subvention ne sont accessibles qu'aux résidents québécois avec la citoyenneté canadienne.

### **Présenter une demande d'immigration**

Le candidat à l'immigration s'adresse au Service d'immigration du Québec à l'étranger ou directement au Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration du Québec. Les procédures prennent en moyenne de 18 mois à 24 mois. Voici les étapes :

- Faire une demande préliminaire d'immigration
- Obtenir un certificat de sélection du Québec
- Obtenir un visa de travail
- Obtenir son statut de résident permanent

Documents nécessaires pour votre immigration au Québec :

- Fiche relative au droit d'établissement (IMM-1000) estampillées par le Fédéral
- Certificat de sélection du Québec

Trois programmes sont conçus spécialement pour les immigrants d'affaires :

- IMMIGRANT ENTREPRENEUR
- IMMIGRANT INVESTISSEUR
- IMMIGRANT TRAVAILLEUR AUTONOME

**Il très fortement recommandé de ne pas vous engager dans un projet avant d'avoir contacté un agent du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.**

DES QUESTIONS SUR VOTRE STATUT? CONTACTEZ VOTRE DIRECTION RÉGIONALE

**Immigration-Québec – Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière**

705, chemin du Trait-Carré, Rez-de-chaussée

Laval (Québec) H7N 1 B3

Téléphone: 450 972-3225

Sans frais : 1 800 375-7426

Télécopieur : 450 972-3250

Internet: [www.immq.gouv.qc.ca](http://www.immq.gouv.qc.ca)

Courriel : [direction.drlll@micc.gouv.qc.ca](mailto:direction.drlll@micc.gouv.qc.ca)

## **LISTE DES MUNICIPALITÉS D'ARGENTEUIL** (Ordre alphabétique)

### **Ville de Brownsburg-Chatham**

300, rue Hôtel de Ville  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 3B4  
Téléphone : 450 533-6687  
Télécopieur : 450 533-5795  
Courriel : [info@brownsbrugchatham.ca](mailto:info@brownsbrugchatham.ca)  
Site Internet : [www.brownsburgchatham.ca](http://www.brownsburgchatham.ca)

### **Canton de Gore**

9, chemin Cambria  
Gore (Québec) J0V 1K0  
Téléphone : 450 562-2025  
Télécopieur : 450 562-5424  
Courriel : [info@cantondegore.qc.ca](mailto:info@cantondegore.qc.ca)  
Site Internet : [www.cantondegore.qc.ca](http://www.cantondegore.qc.ca)

### **Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge**

40, rue Maple  
Grenville (Québec) J0V 1J0  
Téléphone : 819 242-8762  
Télécopieur : 819 242-9341  
Courriel : [info@grenvillesurlarouge.ca](mailto:info@grenvillesurlarouge.ca)  
Site Internet : [www.grenvillesurlarouge.ca](http://www.grenvillesurlarouge.ca)

### **Village de Grenville**

21, rue Tri-Jean  
Grenville (Québec) J0V 1J0  
Téléphone : 819 242-2146  
Télécopieur : 819 242-5891  
Courriel : [info@grenville.ca](mailto:info@grenville.ca)  
Site Internet : [www.grenville.ca](http://www.grenville.ca)

### **Canton de Harrington**

2811, route 327  
Harrington (Québec) J8G 2T1  
Téléphone : 819 687-2122  
Télécopieur : 819 687-8610  
Courriel : [info@harrington.ca](mailto:info@harrington.ca)  
Site Internet : [www.harrington.ca](http://www.harrington.ca)

### **Ville de Lachute**

380, rue Principale  
Lachute (Québec) J8H 1Y2  
Téléphone : 450 562-3781  
Télécopieur : 450 562-1431  
Courriel : [info@ville.lachute.qc.ca](mailto:info@ville.lachute.qc.ca)  
Site Internet : [www.ville.lachute.qc.ca](http://www.ville.lachute.qc.ca)

**Municipalité de Mille-Isles**

1262, chemin Mille-Isles  
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0  
Téléphone : 450 438-2958  
Télécopieur : 450 438-6157  
Courriel : [info@mille-isles.ca](mailto:info@mille-isles.ca)  
Site Internet : [www.mille-isles.ca](http://www.mille-isles.ca)

**Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil**

10, rue de la Mairie  
Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V 1X0  
Téléphone : 450 537-3527  
Télécopieur : 450 537-3070  
Courriel : [info@saintandredargenteuil.ca](mailto:info@saintandredargenteuil.ca)  
Site Internet : [www.saintandredargenteuil.ca](http://www.saintandredargenteuil.ca)

**Canton de Wentworth**

114, chemin Louisa  
Wentworth (Québec) J8H 0C7  
Téléphone : 450 562-0701  
Télécopieur : 450 562-0703  
Courriel : [info@wentworth.ca](mailto:info@wentworth.ca)  
Site Internet : [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca)

## **LISTE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET SECTORIELLES**

### **ASSOCIATION DES AGENCES DE VOYAGES AU QUÉBEC (ACTA-QUÉBEC)**

152, rue Notre-Dame Est, bureau 401  
Montréal (Québec) H2Y 3P6  
Téléphone : 514 397-9977  
Télécopieur : 514 397-1581  
Courriel : [actaquebec@acta.ca](mailto:actaquebec@acta.ca)  
Site Internet : [www.acta.ca](http://www.acta.ca)

**Mandat :** Promotion des intérêts des agents de voyages et développement de l'industrie du voyage.

### **ASSOCIATION DES BUREAUX DE CONGRÈS DU QUÉBEC (ABCQ)**

648, rue Lajeunesse  
Laval (Québec) H7X 3K5  
Téléphone : 450 969-1307  
Sans frais : 1 888 969-1307  
Télécopieur : 450 969-0252  
Courriel : [info@congres.com](mailto:info@congres.com)  
Site Internet : [www.congres.com](http://www.congres.com)

**Mandat :** Organisation de regroupement de professionnels et de destinations pour le tourisme d'affaires et de congrès en région au Québec.

### **ASSOCIATION DES FOURNISSEURS D'HÔTELS ET DE RESTAURANTS**

2435, rue Guénette  
Saint-Laurent (Québec) H4R 2E9  
Téléphone : 514 334-5161  
Sans frais : 1 888 766-0601  
Télécopieur : 514 334-1279  
Courriel : [info@afhr.com](mailto:info@afhr.com)  
Site Internet : [www.afhr.com](http://www.afhr.com)

**Mandat :** Information – formation – représentations gouvernementales et services aux membres.

### **ASSOCIATION DES HÔTELIERS DU QUÉBEC (AHQ)**

425, boul. Maisonneuve Ouest, bureau 10004  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
Téléphone : 514 448-6215  
Sans frais : 1 877 769-9776  
Télécopieur : 514 849-1157  
Courriel : [info@hoteliersquebec.org](mailto:info@hoteliersquebec.org)  
Site Internet : [www.hoteliersquebec.org](http://www.hoteliersquebec.org)

**Mandat :** Regrouper les établissements hôteliers pour les représenter, défendre leurs intérêts et leur fournir des services, tout en collaborant au développement de la qualité de la profession.

### **ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS DU QUÉBEC (APAQ)**

225, boul. Charest Est, bureau 107

Québec (Québec) G1K 3G9

Téléphone : 418 522-7131

Télécopieur : 418 522-6455

Courriel : [apaq@apaq.qc.ca](mailto:apaq@apaq.qc.ca)

Site Internet : [www.apaq.qc.ca](http://www.apaq.qc.ca)

**Mandat :** Information – formation – services aux membres – Bourse Bienvenue Québec.

### **ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC (ARQ)**

7085, rue Beaubien Est

Montréal (Québec) H1M 2Y2

Téléphone : 514 527-9801

Télécopieur : 514 527-3066

Courriel : [arcq@arcq.qc.ca](mailto:arcq@arcq.qc.ca)

Site Internet : [www.arcq.qc.ca](http://www.arcq.qc.ca)

**Mandat:** Service aux membres, information, formation et représentations gouvernementales.

### **B&B CANADA**

361, rue Jackson Ouest, bureau 209

Hamilton (Ontario) L8P 1N2

Téléphone : 905 524-5855

Sans frais : 1 800 239-1141

Télécopieur : 905 297-7351

Courriel : [info@gitescanada.com](mailto:info@gitescanada.com)

Site Internet : [www.gitescanada.com](http://www.gitescanada.com)

**Mandat :** Information – Promotion – Réseautage - Immobilier

### **CAA-QUÉBEC**

3131, boul. Saint-Martin Ouest, Bureau 100

Laval (Québec) H7T 2Z5

Téléphone : 450 682-8100

Télécopieur : 450 682-1007

Courriel : [info@caaquebec.com](mailto:info@caaquebec.com)

Site Internet : [www.caaquebec.com](http://www.caaquebec.com)

**Mandat :** Service aux membres - agence de voyage - articles de voyages.

### **CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES DES BASSES-LAURENTIDES (CAEBL)**

55, rue Castonguay, bureau 104

Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9

Téléphone : 450 432-4455

Télécopieur : 450 432-4897

Courriel : [info@caebl.ca](mailto:info@caebl.ca)

Site Internet : [www.caebl.ca](http://www.caebl.ca)

**Mandat :** Favoriser le développement économique de la région des Basses-Laurentides par du financement direct et des services-conseils auprès des entreprises des secteurs manufacturiers et tertiaire moteur.

## **CAMPING QUÉBEC**

2001, de la Métropole, bureau 700  
Longueuil (Québec) J4G 1S9  
Téléphone : 450 651-7396  
Sans frais 1 800 363-0457  
Télécopieur : 450 651-7397  
Courriel : [info@campingquebec.com](mailto:info@campingquebec.com)  
Site Internet : [www.campingquebec.com](http://www.campingquebec.com)

**Mandat :** Information, représentations gouvernementales, promotion.

## **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT D'ARGENTEUIL (CLD)**

540, rue Berry  
Lachute (Québec) J8H 1S5  
Téléphone : 450 562-8829  
Sans frais : 1 800 489-6911  
Télécopieur : 450 562-1635  
Courriel : [cld@argenteuil.qc.ca](mailto:cld@argenteuil.qc.ca)  
Site Internet : [www.cld.argenteuil.qc.ca](http://www.cld.argenteuil.qc.ca)

**Mandat :** Soutient les initiatives locales visant l'amélioration de la situation économique du territoire de la MRC d'Argenteuil. Le CLD travaille activement à la création d'emplois et au développement d'entreprises. Le CLD investit dans l'industrie et le commerce, l'économie sociale et le tourisme ainsi que dans les secteurs résidentiel et agroalimentaire.

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ARGENTEUIL (CCIA)**

580, rue Principale  
Lachute (Québec) J8H 1Y7  
Téléphone : 450 562-1947  
Télécopieur : 450 562-1982  
Courriel : [cci.argen@qc.aira.com](mailto:cci.argen@qc.aira.com)  
Site Internet : [www.cciargenteuil.qc.ca](http://www.cciargenteuil.qc.ca)

**Mandat :** Organisation d'événements, promotion des membres, favorise le développement et l'essor des entreprises de la MRC d'Argenteuil

## **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPING DU QUÉBEC**

4545, ave. Pierre-De Coubertin  
C.P. 1000, Succursale M  
Montréal (Québec) H1V 3R2  
Téléphone: 514 252-3333  
Télécopieur: 514 254-7127  
Courriel : [cdcq@fqcc.qc.ca](mailto:cdcq@fqcc.qc.ca)  
Site Internet : [www.campingquebec.com](http://www.campingquebec.com)

**Mandat :** Organisation au service des exploitants de terrains de camping. Elle leur offre des services de publications et promotion, des activités, escomptes sur achats et programmes particuliers.

## **CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC (CITQ)**

1010, rue De Sévigny, bureau 810

Longueil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 514 499-0550

Sans frais : 1 866 499-0550

Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : [info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca)

Site Internet : [www.citq.qc.ca](http://www.citq.qc.ca)

**Mandat** : Administration et application du programme de classification des établissements d'hébergement touristique du Québec.

## **FÉDÉRATION DES AGRICOTOURS DU QUÉBEC (FASQ)**

4545, ave. Pierre-De Coubertin

C.P. 1000, Succursale M

Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone: 514 252-3138

Télécopieur: 514 252-3173

Courriel : [info@agricotours.qc.ca](mailto:info@agricotours.qc.ca)

Site Internet : [www.agricotours.qc.ca](http://www.agricotours.qc.ca)

**Mandat** : Organisation qui certifie selon des normes de qualité supérieure des établissements d'hébergement et des activités agrotouristiques depuis 30 ans.

## **FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC (FPQ)**

5237, boul. Hamel, bureau 270

Québec (Québec) G2E 2H2

Téléphone: 418 877-5191

Sans frais : 1 800 567-9009

Télécopieur: 418 877-6638

Courriel : [fpq@fpq.com](mailto:fpq@fpq.com)

Site Internet : [www.fpq.com](http://www.fpq.com)

**Mandat** : Regroupe 400 entreprises membres à travers le Québec. Assure de la représentation et fait de la promotion pour ses membres en plus d'être un service de références et d'information.

## **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING ET DE CARAVANING (FQCC)**

4545, ave. Pierre-De Coubertin

C.P. 1000, Succursale M

Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone: 514 252-3138

Télécopieur: 514 252-3173

Courriel : [camping-carqavaning@fqcc.qc.ca](mailto:camping-carqavaning@fqcc.qc.ca)

Site Internet : [www.fqcc.qc.ca](http://www.fqcc.qc.ca)

**Mandat** : Promotion et information d'activités de camping et de caravanning auprès des membres.

## **LOISIRS LAURENTIDES**

300, rue Longpré  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3B9  
Téléphone : 450 436-4051  
Télécopieur : 450 436-2277  
Courriel : [info@loisirslaurentides.com](mailto:info@loisirslaurentides.com)  
Site Internet : [www.loisirslaurentides.com](http://www.loisirslaurentides.com)

**Mandat :** Gestion des opérations sur l'ensemble du parc linéaire (ski de randonnée et vélo).

## **MINISTÈRE DU TOURISME - TOURISME QUÉBEC**

1255, rue Pell, bureau 400  
Montréal (Québec) H3B 4V4  
Téléphone : 514 873-7977  
Sans frais : 1 877 266-5687  
Site Internet : [www.bonjourquebec.com](http://www.bonjourquebec.com)

## **SPA RELAIS SANTÉ**

21, Place d'Youville  
Montréal (Québec) H2Y 2B3  
Téléphone : 514 842-1556  
Sans frais : 1 800 788-7594  
Télécopieur : 514 842-1770  
Courriel : [info@sparelaissante.com](mailto:info@sparelaissante.com)  
Site Internet : [www.sparelaissante.com](http://www.sparelaissante.com)

**Mandat :** Regroupe et représente les intérêts des 17 Relais santé® membres situés dans 9 régions touristiques du Québec.

## **TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DES LAURENTIDES (TCAL)**

12 655, boul. Henri-Fabre, bureau 540  
C.P. 25  
Mirabel (Québec) J7N 1E1  
Téléphone : 450 476-9595  
Télécopieur : 450 476-0114  
Courriel : [info@agrolaurentides.qc.ca](mailto:info@agrolaurentides.qc.ca)  
Site Internet : [www.agrolaurentides.qc.ca](http://www.agrolaurentides.qc.ca)

**Mandat :** Promotion des produits régionaux – développement de l'agrotourisme et des produits agroalimentaires transformés à valeur ajoutée – émergence de nouveaux produits.

## **TOURISME JEUNESSE**

7333, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2R 2E5  
Téléphone : 514 252-3117  
Télécopieur : 514 252-3119  
Courriel : [info@tourismejeunesse.org](mailto:info@tourismejeunesse.org)  
Site Internet : [www.tourismejeunesse.org](http://www.tourismejeunesse.org)

**Mandat :** Promotion du tourisme chez les jeunes – Hostelling International Canada – réseau des bureaux d'information voyages (campus) - accréditation et support aux auberges de jeunesse.

## **TOURISME LAURENTIDES**

14 142, rue de la Chapelle  
Mirabel (Québec) J7J 2C8  
Téléphone : 450 436-8532  
Sans frais : 1 800 611-8532  
Télécopieur : 450 436-5309  
Courriel : [info-tourisme@laurentides.com](mailto:info-tourisme@laurentides.com)  
Site Internet : [www.laurentides.com](http://www.laurentides.com)

**Mandat** : Mandataire officiel de Tourisme Québec en région qui assure le volet de promotion de la région et des membres – Commercialisation de la région administrative des Laurentides – centrale de réservations – gestion du bureau d'information touristique régional – représentation politique – publication du guide touristique officiel des Laurentides.

## **UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC (UPA)**

555, boul. Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
Téléphone : 450 679-0530  
Télécopieur : 450 679-4943  
Courriel : [info@upa.qc.ca](mailto:info@upa.qc.ca)  
Site Internet : [www.upa.qc.ca](http://www.upa.qc.ca)

**Mandat** : Voix officielle des agriculteurs impliquée dans les dossiers concernant la terre et son exploitation.

## **FORMATION ET RECRUTEMENT EN TOURISME**

### **CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL**

499 B, rue Principale  
Lachute (Québec) J8H 1Y5  
Téléphone : 450 566-5766  
Télécopieur : 450 566-0985  
Courriel : [info@cjea.org](mailto:info@cjea.org)  
Site Internet : [www.cjea.org](http://www.cjea.org)

**Mandat** : Offrir des services visant l'amélioration des conditions de vie des jeunes adultes qui ont entre 16 et 35 ans (plus particulièrement les 16 et 17 ans) et ce, en les accompagnant dans leurs démarches afin qu'ils deviennent actifs et autonomes dans la société économique et cela par la bonification de leurs aptitudes, compétences et connaissances.

### **CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME**

455, rue Fournier  
Saint-Jérôme (Québec) J72 4V2  
Téléphone : 450 436-1580  
Télécopieur : 450 436-7348

**Mandat** : Rendre accessible les études post-secondaires pour le territoire de la MRC d'Argenteuil

## **CONSEIL QUÉBÉCOIS DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME (CQRHT)**

2751, boul. Jacques-Cartier Est, bureau 2000  
Longueuil (Québec) J4N 1L7  
Téléphone : 450 651-1099  
Télécopieur : 450 651-1567  
Site Internet : [www.cqrht.qc.ca](http://www.cqrht.qc.ca)

**Mandat** : Soutien à la formation de la main-d'œuvre et reconnaissance des emplois spécialisés en tourisme.

## **ÉCOLE HÔTELIÈRE DES LAURENTIDES**

150, rue Lesage  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2R4  
Téléphone : 450 229-7604  
Télécopieur : 450 229-5771  
Site Internet : [www.formationprofessionnelle.qc.ca/ehdl](http://www.formationprofessionnelle.qc.ca/ehdl)

**Mandat** : Enseignement de niveau professionnel dans différents secteurs du tourisme dont l'accueil et la réception, le service et cuisine d'établissement ainsi que la gestion hôtelière.

## **EMPLOI QUÉBEC – CENTRE LOCAL D'EMPLOI DE LACHUTE**

505, avenue Béthany, bureau #303  
Lachute (Québec) J8H 4A6  
Téléphone : 450 562-8533  
Télécopieur : 450 562-1664

**Mandat** : Formation de la main-d'oeuvre – mesure d'accès favorisant le retour sur le marché du travail.

## **EMPLOI TOURISME**

1014, rue Valiquette  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3  
Téléphone : 450 229-1771  
Télécopieur : 450 229-6638  
Courriel : [info@emploitourisme.ca](mailto:info@emploitourisme.ca)  
Site Internet : [www.emploitourisme.ca](http://www.emploitourisme.ca)

**Mandat** : Offrir services professionnels clé en main de recrutement et de placement de personnel sur le territoire de la MRC Pays-d'en-Haut et des Laurentides.

## **RECHERCHE ET INFORMATION TOURISTIQUE**

### **COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME**

1055, rue Dunsmuir  
Bureau 1400, Four Bentall Centre, C.P. 49230  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1L5  
Téléphone : 604 638-8300  
Télécopieur : 604 638-8425  
Site Internet : [www.canadatourisme.com](http://www.canadatourisme.com)

## **INSTITUT CANADIEN DE RECHERHCE SUR LE TOURISME**

255, rue Smyth  
Ottawa (Ontario) K1H 8M7  
Téléphone : 613 526-3280  
Télécopieur : 613 526-4857  
Site Internet : [www.conferenceboard.ca](http://www.conferenceboard.ca)

## **INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC (ISQ)**

200, chemin Sainte-Foy, 5<sup>ème</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4  
Téléphone : 418 691-2401  
Sains frais : 1 800 463-4090  
Télécopieur : 418 643-4129  
Courriel : [cid@stat.gouv.qc.ca](mailto:cid@stat.gouv.qc.ca)  
Site Internet : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

## **ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (OMT)**

Courriel : [omt@unwto.org](mailto:omt@unwto.org)  
Site Internet : [www.unwto.org](http://www.unwto.org)

**Mandat** : Encourager le développement du tourisme durable avec pour objectif de contribuer au développement économique, à l'entente internationale, à la paix, à la prospérité et au respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

## **RÉSEAU DE VEILLE EN TOURISME**

Chaire de Tourisme  
École des sciences de la gestion, UQAM  
Casier postal 8888, succursale Centre-ville 3P8  
Montréal (Québec) H3C  
Téléphone : 514 987-6671  
Télécopieur : 514 987-3797  
Courriel : [info@veilletourisme.ca](mailto:info@veilletourisme.ca)  
Site Internet : [www.veilletourisme.ca](http://www.veilletourisme.ca)

## **STATISTIQUES CANADA (STAT CAN)**

200, chemin Sainte-Foy, 5<sup>ème</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4  
Sains frais : 1 800 263-1136  
Télécopieur : 1 877 287-4369  
Courriel : [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca)  
Site Internet : [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)

## **CONSTRUCTION, NORMES ET RESSOURCES MINISTÉRIELLES**

### **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES**

289, Route 117, bureau 1  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X4  
Téléphone : 819 425-6375  
Télécopieur : 819 425-1055  
Site Internet : [www.mrn.gouv.qc.ca](http://www.mrn.gouv.qc.ca)

**Mandat :** Responsable de la gestion du territoire québécois et des ressources naturelles. Sa mission consiste à favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens. Le Ministère intervient dans les domaines d'activité suivants : le territoire, la faune, les forêts, les mines, l'énergie et l'information foncière. Réglementation en matière d'aménagement et de préservation; terres publiques.

### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

222, rue Saint-Georges, 2<sup>ème</sup> étage  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9  
Téléphone : 450 569-3057  
Télécopieur : 450 569-3072  
Site Internet : [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)

**Mandat :** Aménagement et entretien routier – signalisation verte.

### **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS**

300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315  
Courriel : [laurentides@mddep.gouv.qc.ca](mailto:laurentides@mddep.gouv.qc.ca)  
Site Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

**Mandat :** Toutes questions relatives aux impacts environnementaux des aménagements, dont les grandes constructions, rejet et traitement des eaux usées, etc.

### **RÉGIE DU BATIMENT**

1760, boul. Le Corbusier, 1<sup>er</sup> étage  
Laval (Québec) H7S 2K1  
Téléphone : 450 680-6380  
Sans frais : 1 800 361-9252  
Télécopieur : 450 681-6081  
Télécopieur : 1 866 867-8135  
Site Internet : [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca)

**Mandat :** Toutes les questions relatives aux politiques et normes de construction des bâtiments (Code), dont les bâtiments publics.

## **FORÊT QUÉBEC**

289, Route 117, bureau 1  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X4  
Téléphone : 819 425-6375  
Télécopieur : 819 425-3674  
Site Internet : [www.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.mrnf.gouv.qc.ca)

**Mandat** : Réglementation en matière de coupe et préservation forestière.

## **MÉDIAS – LOCAUX ET RÉGIONAUX**

### **JOURNAL L'ARGENTEUIL & JOURNAL LA TRIBUNE-EXPRESS / PROGRÈS-WATCHMAN**

52, rue Principale  
Lachute (Québec) J8H 3A8  
Téléphone : 450 562-2494  
Sans frais : 1 800 561-5738  
Télécopieur : 450 562-1434  
Site Internet : [www.largenteuil.ca](http://www.largenteuil.ca)

### **JOURNAL LE RÉGIONAL**

505, avenue Béthany, local #117  
Lachute (Québec) J8H 4A6  
Téléphone : 450 562-1161  
Sans frais : 1 888 477-3566  
Télécopieur : 450 562-2248  
Courriel : [news@le-regional.ca](mailto:news@le-regional.ca) (nouvelles)  
Courriel : [pub@le-regional.ca](mailto:pub@le-regional.ca) (publicité)

### **JOURNAL MAIN STREET**

614, rue Robert  
Lachute (Québec) J8H 1P5  
Téléphone : 450 562-6246

### **PLANÈTE LOV'**

11, avenue Argenteuil  
Lachute (Québec) J8H 1X8  
Téléphone : 450 562-8862  
Sans frais : 1 888 387-4662  
Télécopieur : 450 562-1902  
Site Internet : [www.planetelov.ca](http://www.planetelov.ca)

### **TVC D'ARGENTEUIL**

324, avenue Béthany  
Lachute (Québec) J8H 2N2  
Téléphone : 450 562-2481  
Télécopieur : 450 562-6535  
Courriel : [tvclachu@videotron.ca](mailto:tvclachu@videotron.ca)  
Site Internet : [www.tvcargenteuil.com](http://www.tvcargenteuil.com)

## **PROFESSIONNELS DU CLD D'ARGENTEUIL**

Monsieur Stéphane Braney  
**Directeur général intérimaire**  
Téléphone : 450 562-8829 poste 2201  
Courriel : [sbraney@argenteuil.qc.ca](mailto:sbraney@argenteuil.qc.ca)

Monsieur René Cousineau  
**Commissaire au développement économique**  
Téléphone : 450 562-8829 poste 2202  
Courriel : [rcousineau@argenteuil.qc.ca](mailto:rcousineau@argenteuil.qc.ca)

Madame Marie-Josée Lapierre  
**Agente de développement touristique**  
Téléphone : 450 562-8829 poste 2209  
Courriel : [mjlapierre@argenteuil.qc.ca](mailto:mjlapierre@argenteuil.qc.ca)

Madame Nathalie Séguin  
**Comptabilité**  
Téléphone : 450 562-8829 poste 2207  
Courriel : [nseguin@argenteuil.qc.ca](mailto:nseguin@argenteuil.qc.ca)

Madame Johanne Tessier  
**Adjointe à la direction générale**  
Téléphone : 450 562-8829 poste 2203  
Courriel : [jtessier@argenteuil.qc.ca](mailto:jtessier@argenteuil.qc.ca)